



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## activités

Question écrite n° 69530

### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la baisse du nombre d'inscrits dans les bibliothèques pour l'année 2014. En effet les données annuelles sur les inscriptions, qui concernent les bibliothèques publiques et celles des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur, font état d'une baisse générale des inscriptions. De fait la contribution forfaitaire de l'État au titre du prêt en bibliothèque est également en baisse : une vision plus globale indique que l'inscription au sein des bibliothèques publiques est en baisse régulière depuis 2012 et connaît la plus importante cette année. 2014 étant pourtant « l'année des bibliothèques », d'après les vœux de la précédente ministre de la culture, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour enrayer ce mouvement.

### Texte de la réponse

Le rapport sur les données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales de 2012, publié par le ministère de la culture et de la communication ([www.observatoirelecturepublique.fr](http://www.observatoirelecturepublique.fr)), fait état d'une lente érosion des inscriptions entre 2007 et 2012, avec un taux d'inscrits légèrement supérieur à 17 % de la population en 2012. Les données d'activité de 2013, en cours d'analyse, devraient confirmer cette tendance. Cependant, cette érosion des inscriptions traduit plutôt une évolution des usages qu'une désaffection du public pour les bibliothèques. La fréquentation est en effet en hausse : elle a augmenté de 3,5 % par an entre 2007 et 2012 (source : Observatoire de la lecture publique), soit une croissance globale de 19 %. Les usages numériques se développent également : le nombre de connexions à Gallica, qui présente les collections numérisées de la Bibliothèque nationale de France et de bibliothèques municipales partenaires, a presque doublé entre 2010 et 2013, passant de 7,4 millions à 14,2 millions de visites. L'action des collectivités territoriales, qui ont la responsabilité des bibliothèques municipales et intercommunales, pour conforter ces nouveaux usages et lutter contre la baisse des taux d'inscription est essentielle. A cette fin, les décideurs locaux peuvent agir sur la rénovation de leurs bibliothèques et, le cas échéant, la construction de nouveaux équipements de proximité, sur le développement d'une offre documentaire, y compris numérique, ainsi que de services adaptés, sur l'amélioration de l'accès grâce en particulier à l'optimisation des horaires d'ouverture, enfin sur les politiques de développement des publics, en particulier à destination des jeunes et des personnes en situation de handicap ou d'exclusion. Le ministère de la culture et de la communication accompagne l'ensemble de ces politiques territoriales : les Assises des bibliothèques qui ont clos, le 8 décembre 2014, l'« année des bibliothèques », ont permis de mettre en lumière l'engagement de l'État aux côtés des collectivités qui portent ces politiques d'innovation dans le champ de la lecture publique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie Duby-Muller](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 69530

**Rubrique** : Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [25 novembre 2014](#), page 9725

**Réponse publiée au JO le** : [14 avril 2015](#), page 2843